



Charte de l'association

Etre membre de l'association "Arrêt Demandé" SIGNIFIE...

Partager une passion commune,

- Préserver le patrimoine Orléanais et son histoire,
- Participer régulièrement aux séances de travail*,
- Prendre extrêmement soin de la collection, du matériel et des documents confiés,
- Respecter les autres membres,
- Avoir une attitude irréprochable durant les différentes activités de l'association et sur le forum,
- Etre à jour de sa cotisation. Tout cotisant est adhérent du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

*excepté pour les membres sympathisants.



Etre membre de l'association "Arrêt Demandé" PERMET...

- D'accéder aux sites du réseau TAO uniquement sur les lieux de stationnement de la collection en étant au minimum deux personnes et obligatoirement accompagné par un membre du bureau de l'association salarié de l'exploitant,
- De participer aux séances de travail,
- De participer aux réunions de l'association,
- De participer aux sorties annuelles et/ou occasionnelles organisées par l'association,
- De faire vivre l'association grâce à sa participation,
- Etre un acteur de l'association et de la préservation.



Etre membre de l'association "Arrêt Demandé" IMPLIQUE...

- De respecter les règles de sécurité :
 - les adhérents de l'association sont tolérés sur le site TAO KOVL de St Jean de Braye dans le cadre strict des activités de l'association. Ils doivent se conformer au règlement de l'association en vigueur et remonter aux membres du bureau les injonctions qui pourraient leur être faites. Il en est de même pour tous les autres sites du réseau TAO où ils auraient à intervenir dans le cadre des activités d'Arrêt Demandé.
 - Les travaux sur les véhicules présentant certains risques, l'accès à certaines sessions sera réservé uniquement aux membres ayant une tenue adaptée (chaussures de sécurité...).
- De rester courtois, respectueux, tolérant et poli, et de prendre en compte toutes éventuelles remarques.
- Tout adhérent contrevenant au règlement verrait sa responsabilité personnelle engagée en cas d'accident.



Les statuts de l'association sont consultables sur simple demande auprès d'un membre du bureau de l'association.

AVEC POUR SEUL OBJECTIF : Faire vivre la collection de l'association Arrêt Demandé !

Fait à :

le :

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :